

Envoyé en préfecture le 19/04/2021 Reçu en préfecture le 19/04/2021

ID: 063-256303520-20210419-11_2021-DE

Séance de l'assemblée Délibérante du 14 avril 2021 Délibération n°11/2021

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi 1er avril deux mille vingt un, s'est réuni à 18h, le mercredi 14 avril deux mille vingt un, en session ordinaire, à la Roche Noire.

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT Fanny BLANC Jean-Pierre BUCHE

Suppléants présents :

Céline AUGER Catherine PHAM Karine SOLOIS Pierre DUPECHER Titulaires excusés :

Jean DELAUGERRE Amalia QUINTON Gilles PETEL Daniel SALLES Grégory DESTOMBES Antoine DESFORGES Jean-Louis DAVENNE

Suppléants excusés :

Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	3	4			7	7	stal Zistandi	

Objet : Demande de subvention 2021 - Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Affiché le

ID: 063-256303520-20210419-11_2021-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la délibération n°36/2018 du 28 novembre 2018 ;

Le Président rappelle qu'une aide de 15 000€ avait été apportée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au SEAT en 2019 et 2020 suite à la rétrocession de l'ENS des Pacages. Il est expliqué que le coût de l'ENS des Pacages pour le CD63 quand ils étaient propriétaires était de 57 250€/an en moyenne. Le CD63 participait également à 2 954€ au plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier. Ce qui représentait un coût global de 60 204€ par an.

Il est également rappelé que le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier optimise les cofinancements, notamment LEADER comprenant le bilan du plan de gestion 2015-2020 et la rédaction du nouveau plan de gestion.2021-2030. De plus un dossier LEADER est déposé auprès du Grand Clermont pour le financement de 40 % des dépenses des opérations du plan de gestion 2021.

Le CD63 interviendrait donc à hauteur de 40 % sur les opérations du plan de gestion en 2021, soit à hauteur de 19738 €.

Par ailleurs, le SEAT doit toujours faire face pour l'année 2021 à des difficultés budgétaires liées notamment à l'arrêt des fonds LEADER en 2020 conjuguées au décalage du fait du COVID dans le relai qui devait permettre l'élargissement de la gouvernance du SEAT.

Dans ce contexte difficile nous avons décidé, pour réduire les dépenses, de ne pas renouveler le poste de chargé de communication en 2021. Par contre nous avons maintenu celui de coordinateur de projets pour accompagner le développement de l'Ecopôle et maintenir le niveau d'ingénierie indispensable au bon avancement de ce projet ambitieux en termes de développement durable.

Il est ainsi proposé de solliciter le CD63 à hauteur de 15 000€ de financement exceptionnel pour l'année 2021 en plus du co-financement du plan de gestion précité

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- De demander une subvention 19738 € pour le financement des opérations du plan de gestion 2021;
- **De demander** une subvention exceptionnelle au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme à hauteur de 15 000€ pour l'année 2021 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique 3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 78 78 96 83 / seat63@gytlook.fr / nEcopole Val d'Allier